

RÈGLEMENT A LA CONSULTATION

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONTHIEU MARQUENTERRE (C.C.P.M.)

ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

EPTB SOMME - SYNDICAT MIXTE AMEVA

OBJET DE LA CONSULTATION

Mission de maîtrise d'œuvre travaux pour la création de deux zones de rétention et de ruissellement sur la tête de bassin versant du Dien (commune de Forest-l'Abbaye)

TYPE DE MARCHÉ

Marché à Procédure Adapté (MAPA)

Conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, R. 2123-4, R2123-5, R. 2172-1 du Code de la commande publique

Marché n°2026-07

Remise des offres : le 31/08/2026 à 12h00

1. DISPOSITIONS GENERALES.....	1
1.1. <i>Maîtrise d'ouvrage</i>	1
1.2. <i>Assistance à la maîtrise d'ouvrage</i>	1
1.3. <i>Contexte et objet de la consultation.....</i>	1
1.2. <i>Etendue de la consultation.....</i>	2
1.3. <i>Contenu du marché.....</i>	2
1.4. <i>Lieu d'exécution</i>	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1. <i>Contenu du dossier de consultation</i>	3
2.2. <i>Conditions de participation.....</i>	3
2.3. <i>Modalités sur le retrait du dossier de consultation</i>	4
2.4. <i>Date limite de remise des offres.....</i>	4
2.5. <i>Variantes.....</i>	4
2.6. <i>Délai de validité des offres.....</i>	4
2.7. <i>Modification de détail au dossier de consultation.....</i>	4
2.8. <i>Visite de site</i>	5
2.9. <i>Unité monétaire et langue</i>	5
3. PRESENTATION DES OFFRES	5
3.1. <i>Pièces particulières</i>	5
3.2. <i>Pièces générales</i>	5
3.3. <i>Candidature.....</i>	5
3.4. <i>Offre.....</i>	6
4. CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	6
4.1. <i>Déroulement de la consultation</i>	6
4.2. <i>Analyse des candidatures</i>	7
4.3. <i>Jugement des offres.....</i>	7
4.4. <i>Négociation des offres</i>	9
4.5. <i>Examen des offres.....</i>	10
4.6. <i>Notification du marché</i>	10
5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	10
5.1. <i>Format des fichiers.....</i>	10
5.2. <i>Signature électronique.....</i>	10
5.3. <i>Dossier compressé et signature scannée.....</i>	11
5.4. <i>Copie de sauvegarde.....</i>	11
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	12
7. PROCEDURES DE RECOURS	12

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Maîtrise d'ouvrage

NOM	Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre (CCPM)
ADRESSE	33 bis, route du Crotoy 80 120 RUE Tél : 03 22 27 27 10 Courriel : marchespublics@ponthieu-marquenterre.fr
REPRESENTANT LEGAL	M. Mathieu DOYER, Président
SUIVI DU PROJET	Antoine FRICHOT Courriel : antoine.frichot@ponthieu-marquenterre.fr
CODE SIRET	200 070 936 00014

1.2. Assistance à la maîtrise d'ouvrage

NOM	EPTB Somme - Syndicat Mixte AMEVA
ADRESSE	32, route d'Amiens 80 480 DURY Tél : 03 22 33 09 97- 07 88 94 04 03 Courriel : eptbsomme@ameva.org
REPRESENTANT LEGAL	M. Jean-Jacques STOTER, Président
SUIVI DU PROJET	Tanguy LADRIERE Courriel : t.ladriere@ameva.org

1.3. Contexte et objet de la consultation

La tête du bassin versant du Dien couvre environ 2 055 hectares et s'étend sur cinq communes : Canchy, Lamotte-Buleux, Forest-l'Abbaye, Le Titre et Nouvion. Ce territoire a été marqué par plusieurs épisodes d'inondations, notamment en 1994 et 2001, années reconnues en état de catastrophe naturelle.

Ces événements ont affecté différents secteurs des communes ainsi que le cours du Dien, entraînant un envasement accéléré et révélant une forte sensibilité du bassin versant à l'érosion des sols et aux phénomènes de ruissellement.

Des aménagements, tels que des diguettes, des haies et des zones de rétention, ont été réalisés sur les communes et les territoires voisins. Toutefois, de nouveaux épisodes pluvieux survenus en 2007, 2009 et 2014 ont confirmé la persistance du risque.

Face à la récurrence de ces événements, et des dispositions déjà fléchées dans le cadre du PLUi(h) en cours d'élaboration, la nécessité de renforcer les dispositifs de protection s'est imposée. Une étude de programmation a ainsi été conduite de 2018 à 2019 sur le bassin versant par la Chambre d'Agriculture de la Somme, sous maîtrise d'ouvrage du SIAHM, puis finalisée par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre (CCPM), compétente depuis 2024.

Les travaux d'aménagement du bassin, issus de l'étude, ont été engagés et se poursuivront jusqu'en 2027. Ils concernent notamment des actions d'hydraulique douce, ainsi que l'entretien des bassins et des ouvrages de régulation au fil de l'eau.

Sur la commune de Forest-l'Abbaye, située en tête du bassin versant, la création de deux zones de rétention de ruissellement (ZRR S_9 et S_17) est prévue dans le programme d'aménagement. Compte tenu de la proximité des zones urbanisées et des enjeux de sécurité, la CCPM souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre, accompagnée de compléments d'études, en vue de la réalisation de ces deux aménagements hydrauliques.

À cet effet, la CCPM se fera accompagner par l'EPTB Somme – AMEVA pour le suivi de la maîtrise d'œuvre.

1.2. Etendue de la consultation

Le présent marché est à procédure adaptée en application des *articles L2123-1 et R. 2123-1, R. 2123-4, R2123-5, R. 2172-1 du Code de la commande publique*

1.3. Contenu du marché

La structure du marché est la suivante :

- Maîtrise d'œuvre complète des 2 ZRR (tranche ferme) ;
- Actualisation de la modélisation hydraulique après travaux en tranche optionnelle 1 ;
- Assistance aux besoins géotechniques en tranche optionnelle 2 ;
- Assistance aux procédures réglementaires en tranche optionnelle 3.

Intitulé de la mission	Tranche ferme	Tranche optionnelle
Études préliminaires (EP)	ZRR S_9 et ZRR S_17	-
Études d'avant-projet (APS et APD)	ZRR S_9 et ZRR S_17	-
Études de projet (PRO)	ZRR S_9 et ZRR S_17	-
Assistance aux marchés de travaux (AMT)	ZRR S_9 et ZRR S_17	-
Études d'exécution (EXE) et VISA	ZRR S_9 et ZRR S_17	-
Direction de l'exécution des travaux (DET) et Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)	ZRR S_9 et ZRR S_17	-
Assistance aux opérations de réceptions (AOR) Dossier des Ouvrages exécutés (DOE)	ZRR S_9 et ZRR S_17	-
Assistance aux besoins géotechniques complémentaires	-	ZRR S_9 et ZRR S_17
Assistance aux procédures réglementaires	-	ZRR S_9 et ZRR S_17
Actualisation de la modélisation d'abattement hydraulique après-travaux	-	Ensemble des travaux réalisés sur le bassin versant

La mission de maîtrise d'œuvre du présent marché est constituée des éléments suivants, au sens des articles L.2431-1 à L.2431-3 du Code de la commande publique.

Le contenu de chaque élément de mission est fixé par les articles suivants du Code de la commande publique pour les travaux d'infrastructures :

- R.2431-16 pour la direction de l'exécution des travaux ;

- R.2431-17 pour l'ordonnancement et la planification du chantier ;
- R.2431-18 pour l'assistance à la passation du contrat des travaux ;
- R.2431-24 pour les études préliminaires ;
- R.2431-26 pour les études d'avant-projet ;
- R.2431-27 pour les études de projet ;
- R.2431-28 pour l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics ;
- R.2431-30 pour les études d'exécution ;
- R.2431-31 : permet l'application des articles R2431-16, R2431-17 et R2431-18
- R.2431-32 pour les consultations anticipées pour les marchés publics de technicité particulière ;
- R.2431-34 pour les études spécifiques d'avant-projet - Eléments de mission spécifique ;
- R.2431-35 pour les études spécifiques de projet - Eléments de mission spécifique.

L'annexe III de l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé relatif aux opérations de construction neuve ou de réhabilitation d'ouvrages d'infrastructures.

Annexe IV de l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les éléments de mission de maîtrise d'œuvre spécifiques.

1.4. Lieu d'exécution

L'étude portera sur le territoire de la commune de Forest-L'Abbaye. Le périmètre est précisé dans le programme technique. Les réunions auront lieu soit à la mairie, soit au siège de la CCPM – 33 bis Route du Crotoy – 80120 Rue.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent Règlement de la Consultation (R.C),
- L'Acte d'Engagement (A.E),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P),
- La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (D.P.G.F.)
- L'attestation de visite.

2.2. Conditions de participation

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants et cotraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3. *Modalités sur le retrait du dossier de consultation*

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- *.doc ou *.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice)
- Rich Text Format *.rtf
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, . . .).

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

2.4. *Date limite de remise des offres*

La date limite de remise des offres est le **31/08/2026 à 12h00**

2.5. *Variantes*

Pour le marché ci-présent, les variantes ne sont pas autorisées.

2.6. *Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.7. *Modification de détail au dossier de consultation*

La personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail ou des ajouts de documents complémentaires au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.8. *Visite de site*

Dans le cadre de cette consultation, **une visite du site est obligatoire**. Celle-ci permettra au candidat de constater sur place les spécificités et contraintes associées aux projets. Un certificat de visite sera remis à chacun des candidats par le Maître d'Ouvrage.

Les entreprises sont invitées à prendre rendez-vous auprès de M. Tanguy LADRIERE, par mail à l'adresse suivante : t.ladriere@ameva.org ou par téléphone au 07 88 94 04 33 pour définir une date et un lieu de rendez-vous.

2.9. *Unité monétaire et langue*

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

3. PRESENTATION DES OFFRES

3.1. *Pièces particulières*

- A.E (Acte d'Engagement)
- D.P.G.F (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)
- Offre technique
- Attestation de visite

Le CCTP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

3.2. *Pièces générales*

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE), annexé à l'arrêté du 30 mars 2021 publié au Journal officiel de la République française du 1er avril 2021, est consultable sur le site Légifrance à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310778>

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager l'entreprise.

3.3. *Candidature*

Le dossier de candidature des entreprises comprendra les documents suivants :

- La lettre de candidature individuelle – habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1) ;
- La déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (DC2) ;
- La déclaration de sous-traitance (DC4) si le candidat souhaite déclarer son ou ses sous-traitants dès ce stade de la procédure ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire RIB ;
- Attestations d'assurance en cours de validité ou engagement à souscrire ;
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - ✓ Le chiffre d'affaire des 3 dernières années,
 - ✓ La liste des références techniques similaires réalisées au cours **des 3 dernières années**,
 - ✓ Ses moyens humains et techniques (de ses éventuels sous-traitants ou/et cotraitants également),
 - ✓ Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature.

3.4. Offre

- L'Acte d'Engagement (A.E.) et son annexe (sous-traitance) dûment rempli : **complété et signé** par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Programme Technique valant Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) à accepter sans aucune modification
- La Décomposition du Prix Générale et Forfaitaire (D.P.G.F) **complétée, datée et signée** ;
- Le Règlement de Consultation (R.C.) à accepter sans aucune modification,
- **Un mémoire technique** (et ses annexes) établi par le candidat, comprenant :
 - ✓ La méthodologie proposée par le candidat sur cette opération, détaillée dans un mémoire ;
 - ✓ Les moyens humains mis à disposition pour cette mission ;
 - ✓ Les moyens techniques mis à disposition pour cette mission ;
 - ✓ Un planning prévisionnel.
- L'attestation de visite

4. CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE

4.1. Déroulement de la consultation

La présente consultation se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis celle des offres.

L'ouverture des plis aura lieu en dématérialisé par la clé de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et les offres seront transmises à l'EPTB SOMME – Ameva (assistant à maîtrise d'ouvrage).

L'analyse des candidatures et des offres fera l'objet d'un rapport d'analyse présenté au maître d'ouvrage.

Après la présentation des résultats de l'analyse des offres, le maître d'ouvrage fera connaître par une lettre au candidat ou échange sur la plateforme si leur offre a été refusée ou acceptée.

4.2. Analyse des candidatures

Les critères intervenant au stade de la candidature sont :

- Les garanties et les capacités financières ;
- Les capacités professionnelles.

Ils permettront notamment de juger de la capacité des candidats à mener à son terme la mission.

4.3. Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix : Définition et appréciation du critère (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre jugée x 40)	40/ 100
Le critère prix (40 %) sera apprécié de la manière suivante :	
Montant total des prestations de la tranche ferme selon la DPGF (<u>prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre jugée x 25</u>)	25
Montant total des prestations de la tranche optionnelle 1 selon le DPGF (<u>prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre jugée x 5</u>)	5
Montant total des prestations de la tranche optionnelle 2 selon le DPGF (<u>prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre jugée x 5</u>)	5
Montant total des prestations de la tranche optionnelle 3 selon le DPGF (<u>prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre jugée x 5</u>)	5
Valeur Technique : Définition et appréciation du critère technique : il sera jugé de la manière suivante :	60 / 100
Le critère technique (60 %) sera apprécié de la manière suivante :	
Compréhension de l'étude déjà réalisée et des enjeux	5
Tranche ferme : maîtrise d'œuvre jusqu'au PRO pour les 2 ZRR :	20
Tranche ferme : maîtrise d'œuvre travaux jusqu'au DOE pour les 2 ZRR :	15
Tranche optionnelle 1 : actualisation de la modélisation d'abattement hydraulique	9
Tranche optionnelle 2 : assistance aux besoins géotechniques complémentaires	3
Tranche optionnelle 3 : assistances aux procédures réglementaires	3
Communication auprès des élus, agents et habitants	5

Méthodologie de notation :

- **Compréhension de l'étude réalisée par TERRALTO et des enjeux : 5 points**

L'analyse se fera sur la bonne compréhension de l'étude menée par TERRALTO, des enjeux du projet de ZRR et de la méthodologie permettant d'appréhender ses contraintes locales.

Méthodologie d'attribution des points :

0-1 : analyse superficielle, peu contextualisée

2-3 : bonne compréhension générale

4-5 : analyse fine, enjeux clairement identifiés, approche contextualisée

- **Tranche ferme : maîtrise d'œuvre jusqu'au PRO pour les 2 ZRR : 20 points**

L'analyse se fera dans un 1^{er} temps sur la méthodologie permettant d'aboutir à des choix hydrauliques pertinents (dimensionnement des ouvrages, méthode de calcul, gestion des surverses et événements exceptionnels) : **12 points**

Méthodologie d'attribution des points :

0-4 : méthodologie insuffisante ou description peu détaillée

5-8 : méthodologie cohérente, description correcte

9-12 : méthodologie robuste, description très bien détaillée

Puis sur la méthodologie permettant d'aboutir à des solutions environnementales pertinentes (intégration paysagère, traitement de la qualité des eaux, sécurité de l'ouvrage) : **8 points**

Méthodologie d'attribution des points :

0-2 : faible prise en compte environnementale

3-5 : intégration environnementale bien prise en compte

6-8 : forte volonté de valorisation écologique

- **Tranche ferme : maîtrise d'œuvre travaux jusqu'au DOE pour les 2 ZRR : 15 points**

L'analyse se fera dans un 1^{er} temps sur la méthodologie de passation du marché travaux (ACT) (qualité des pièces du DCE, analyse des offres, calendrier...) : **5 points**

Méthodologie d'attribution des points :

0-1 ; très sommaire

2-3 : méthodologie correcte

4-5 : approche structurée, sécurisation juridique et technique

Dans un 2^{ème} temps, sur la méthodologie de suivi et réception de chantiers (organisation du suivi, calendrier, gestion des aléas techniques, suivi financier, réception du chantier, dossier des ouvrages exécutés) : **10 points**

Méthodologie d'attribution des points :

0-3 : organisation absente, peu de contrôle

4-7 : organisation correcte, contrôle classique

8-10 : organisation détaillée, contrôle approfondi

- **Tranche optionnelle 1 : actualisation de la modélisation d'abattement hydraulique : 9 points**

L'analyse se fera sur la méthodologie permettant de modéliser l'abattement hydraulique

prenant en compte tous les aménagements mis en place sur le bassin versant.

Méthodologie d'attribution des points :

0-3 points : méthodologie insuffisante, sommaire ou peu structurée

4-6 points : méthodologie correcte, partiellement structurée et globalement adaptée

7-9 points : méthodologie structurée, détaillée et particulièrement pertinente au regard des attentes du marché

- **Tranche optionnelle 2 : assistance aux besoins géotechniques complémentaires : 3 points**

L'analyse se fera sur la méthodologie de réalisation éventuelle des missions géotechniques complémentaires.

Méthodologie d'attribution des points :

0 point : méthodologie insuffisante ou très sommaire

1 point : méthodologie partiellement structurée et globalement correcte

2 points : méthodologie structurée et développée

3 points : méthodologie très structurée, détaillée et pleinement adaptée aux attentes du marché

- **Tranche optionnelle 3 : assistance aux procédures réglementaires complémentaires : 3 points**

L'analyse se fera sur la méthodologie de réalisation éventuelle des dossiers réglementaires décrits dans le CCTP.

Méthodologie d'attribution des points :

0 point : méthodologie insuffisante ou très sommaire

1 point : méthodologie partiellement structurée et globalement correcte

2 points : méthodologie structurée et développée

3 points : méthodologie très structurée, détaillée et pleinement adaptée aux attentes du marché

- **Communication : 5 points**

Méthodologie d'attribution des points :

0-1 : communication absente ou peu traitée

2-3 : intentions générales, outils classiques

4-5 : stratégie structurée, outils adaptés

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire par le pouvoir adjudicateur en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations si ceux-ci n'auraient pas été fournis dans la candidature.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

4.4. Négociation des offres

Le présent marché pourra faire l'objet d'une négociation entre le maître d'ouvrage et les candidats. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de passer le présent marché sans

négociation. Aucune limitation du nombre de candidats admis à participer à la négociation n'est prévue.

4.5. Examen des offres

Par application de l'article L2152-1 du Code de la commande publique ne sont pas admises les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées.

4.6. Notification du marché

Le lancement sera fixé par ordre de service, après notification du marché.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La remise des plis doit impérativement être dématérialisée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice avant la date indiquée dans le présent règlement de la consultation :

<http://www.marchespublics596280.fr/>

Le fuseau horaire de référence est : (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Chaque transmission fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

5.1. Format des fichiers

Les documents transmis doivent être fournis dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Pour les textes : *.pdf, *.doc, *.xls, *.rtf,
- Pour les images : *.jpg, *.gif, *.png,
- Pour les plans : *.dwg, *.dxf, *.shp.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Se préparer à l'avance :

Nécessité de certificat numérique - Configuration à l'avance du poste de travail - recommandation de se préparer avec la Consultation de test.

La signature électronique de certaines pièces peut être requise.

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme.

5.2. Signature électronique

Les documents du soumissionnaire doivent être signés électroniquement, selon les modalités détaillées ci-après.

Par application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, le candidat doit respecter les conditions relatives (cf. annexe) :

- Au certificat de signature du signataire,
- À l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires.

5.3. Dossier compressé et signature scannée

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

- Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres,
- Un dossier compressé signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier compressé,
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique ou manuscrite.

5.4. Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie sera adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou par dépôt contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
Monsieur le Président, Mathieu DOYER
33 bis, route du Crotoy,
80120 Rue

L'enveloppe devra impérativement comporter la mention suivante :

COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX POUR LA CREATION DE DEUX
ZONES DE RETENTION ET DE RUISSELLEMENT SUR LA TETE DE BASSIN
VERSANT DU DIEN (commune de Forest-L'Abbaye)
[Candidat]

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par l'entité adjudicatrice à l'issue de la procédure.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

- De manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres du présent document.

7. PROCEDURES DE RECOURS

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80 000 AMIENS.

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.